



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Augmentation de capital de la société du Centre médical de Lavey

Le Conseil d'Etat a décidé d'autoriser les Hospices cantonaux à participer, à hauteur de 450'000 francs, à l'augmentation de capital de la société du Centre médical de Lavey SA. Le Centre médical de Lavey offre en effet des soins dans le domaine de la rhumatologie et des maladies du dos. L'opération permettra à cette société, dont l'Etat est actionnaire majoritaire par le biais des Hospices cantonaux, de consolider sa situation financière en vue de développer ses activités.

Depuis trois ans, le site thermal de Lavey-les-Bains accueille le siège de deux sociétés distinctes. Les Bains de Lavey SA, société privée en main du groupe français Eurothermes, y développe avec succès des activités thermo-ludiques, après avoir agrandi et rénové les installations du site. Le Centre médical de Lavey SA, société d'économie mixte dont l'Etat détient actuellement 60% du capital, offre pour sa part des soins dans le domaine de la rhumatologie et des maladies du dos. Il traite des patients qui viennent consulter, soit de manière ambulatoire, soit au centre du jour du rachis, soit en cures balnéaires. Il a été temporairement fermé en 1999 pour procéder à d'importants travaux de modernisation de son bâtiment et a repris ses activités en mars 2000.

Dès cette date, les activités du Centre se sont développées de manière satisfaisante. Entre 2000 et 2001, le nombre global de patients traités a augmenté de 19% et le nombre de prestations fournies, tous types confondus, de 21%. Ce sont les patients ambulatoires qui génèrent l'essentiel de l'activité, dans le domaine des traitements classiques (+29% pour la physiothérapie). Mais les recettes n'ont pas suivi cette progression en raison de la baisse des tarifs des assurances survenue simultanément. Ce facteur a considérablement réduit la marge bénéficiaire de ce secteur principal d'activité. Il en résulte que l'augmentation pourtant importante du chiffre d'affaires ne suffit pas à équilibrer la situation. Les travaux de rénovation entrepris en 1999 ont également engendré des frais importants.

L'augmentation de capital décidée par l'ensemble des actionnaires, et à laquelle l'Etat participe à hauteur de 450'000 francs, a donc pour but de permettre à la société de poursuivre son développement dans de bonnes conditions financières.

Pour l'avenir, les deux sociétés, Lavey les Bains SA et le Centre médical de Lavey SA, ont par ailleurs décidé d'étudier, en 2002, la possibilité d'élargir les activités du Centre médical, soit en direction de la médecine thermale et des prolongements médicaux de l'activité wellness, soit en direction de la réadaptation et du traitement des maladies du dos.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 janvier 2002

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

P.-A. Grandchamp, Directeur général des Hospices cantonaux, tél. : 021 / 314 70 01

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[lavey](#)